

A L'AIDE.. FAMILLE EN DÉTRESSE

Par **Marie5713** Posté le 20/03/2022 à 23h12

Bonsoir,
Mon cousin qui a 47 ans prend de la cocaïne tous les jours et depuis de nombreuses années.. il vit chez sa mère car forcément cela revient cher et dilapide aussi le compte de ma tante en drogue et addiction aux jeux.. ma tante est une personne vulnérable et bien trop gentille qui ferait tout pour son fils.. il a tenté des cures aux alentours de chez nous mais sans succès.. les médecins disent qu'il prend des doses trop importantes pour pouvoir être pris en charge.. il a perdu son permis de conduire et c'est donc à ma tante de l'emmener sur son lieu de travail (quand il est en état d'y aller). C'est un vrai appel à l'aide car ma tante m'inquiète elle est en dépression et commence à avoir des pensées suicidaires.. il n'existe pas des infrastructures pour les gros consommateurs ? Il lui faudrait une cure sur plusieurs mois.. je ne sais pas si cela existe..

4 RÉPONSES

Pepite - 23/03/2022 à 14h58

Bonjour Marie5713,

Bienvenue sur ce forum.

Vous vous inquiétez pour votre famille qui compte pour vous. Apparemment vous êtes impliquée et je trouve que votre démarche ici est admirable.

En effet, la solitude est une agression et votre présence auprès de votre tante et de votre cousin apporte déjà du réconfort. Qui d'autres que vous s'intéressent à vos proches ?

Vous écrivez que votre tante est vulnérable, comment cela ?

Vous écrivez aussi qu'elle ferait tout pour son fils...jusqu'à avoir des pensées suicidaires.

Il n'a donc pas de limites mais elle non plus.

"Les médecins disent...pris en charge". Qui raconte cela ? Est-ce véridique ?

Avez-vous la possibilité de l'orienter à elle vers un CSAPA ? Un psychiatre ?

Concernant l'aspect financier, je pense à la sauvegarde de justice. Pour cela un rendez-vous avec une assistante sociale serait un plus.

Enfin, vous, comment vous éprouvez ce contexte ?

Pépité

Moderateur - 01/04/2022 à 17h48

Bonjour Marie5713,

Compte tenu de son état de faiblesse et de vulnérabilité, de ses idées suicidaires et dépressives, et de la pression qu'elle subit de la part de votre cousin, pensez-vous que votre tante accepterait de se mettre sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice ? Ce sont des mesures de protection des personnes. Il s'agirait de confier temporairement la gestion de son argent et de ses biens à une personne tierce, une personne qui pourrait ainsi dire "non" à votre cousin là où c'est possible.

Renseignez-vous auprès d'une maison de la justice et du droit ou d'un avocat (il y a des consultations juridiques gratuites dans les tribunaux et certaines mairies par exemple).

Concernant votre cousin on ne peut pas l'obliger à se soigner. Cela ne marche pas s'il ne consent pas lui-même à se soigner.

Mais dans l'immédiat c'est votre tante qui a besoin d'aide et de soutien. Elle a besoin d'être sortie de cette emprise. Réussissez-vous à discuter avec elle en dehors de la présence de votre cousin ?

Cordialement,

le modérateur.

Nesli - 01/05/2022 à 09h18

Bonjour,
Besoin d'aide maman d'un adolescent, qui a fumé du cannabis. Il ne va plus à l'école, il suit ses copains drogués. Nous sommes perdus et devenus malade et épuisés. Merci

Pepite - 02/05/2022 à 09h54

Bonjour Nesli,

Bienvenue sur ce forum.

Est-ce vous qui avez ouvert le post "besoin d'aide" ?

Racontez ce qu'il se passe, son âge, son parcours, son environnement...
Ici vous pouvez vous exprimer librement et en toute sécurité.

Vous pouvez faire votre récit sans dévoiler des données privées.

En revanche je vous invite à regarder vos émotions et à extraire de vous ce qui vous pèse.

Pépité
